

Une nouvelle base de données pour «mesurer» les institutions

- La prééminence des thèmes institutionnels dans l'analyse de la croissance à long terme pose depuis le milieu des années 1990 la question de leur mesure. Quantité d'indicateurs ont ainsi vu le jour, évaluant le degré de liberté économique, le respect des droits de propriété, le niveau de corruption, la liberté de la presse.
- Elaborée au sein du Minefe et de l'AFD, la base de données *Profils Institutionnels 2006* s'inscrit dans cette démarche. Elle offre une batterie de 356 variables pour 85 pays en développement et développés, représentant 90% du PIB et de la population de la planète. Une première version de la base, éditée en 2001, couvrait 51 pays. La troisième enquête aura lieu en 2009. Ce document présente la méthode d'élaboration et les résultats d'une première exploration statistique de la base.
- *Profils Institutionnels 2006* procède d'un certain nombre de choix qui la distinguent des autres bases de données institutionnelles. Elle est orientée vers l'analyse du lien entre institutions et développement, et offre des indicateurs permettant d'explorer les ressorts du décollage économique ou des blocages de la croissance.
- Elle vise à susciter le débat, à éclairer la décision, et non à produire des classements entre les pays. Elle couvre un champ institutionnel très large, qui dépasse celui de la «bonne gouvernance». *Profils Institutionnels 2006* est construite de façon transparente : l'accès à l'intégralité des données qui la composent est libre. Enfin, pas plus qu'aucune autre base de données traitant d'institutions, la base ne peut prétendre à une parfaite objectivité : les biais potentiels sont explicités.
- Une première analyse exploratoire des données permet montrer que les institutions d'un pays peuvent être caractérisées par rapport à deux facteurs, le premier ayant trait au degré de formalisation des règles et procédures, le second au poids relatif de l'Etat.

Ce document a été élaboré sous la responsabilité de la direction générale du Trésor et de la Politique économique et ne reflète pas nécessairement la position du ministère de l'Économie, des Finances et de l'Emploi.

Les pays couverts par la base de données *Profils Institutionnels 2006*



Sources : DGTPE, AFD.

1. Pourquoi construire une nouvelle base de données ?

1.1 Plusieurs phases dans l'approche du développement

Les politiques de développement depuis 60 ans ont profondément évolué : l'accent d'abord a été mis sur le capital pour compenser le déficit d'épargne des pays pauvres. Une deuxième phase dans les années 1980 a mis l'équilibre macro-économique au cœur des stratégies. Une troisième phase a été tournée vers l'ouverture et la libéralisation des marchés ; elle s'est cependant heurtée à de graves crises financières dans les pays émergents et en transition.

S'étant dotés d'une stratégie autonome de développement, les pays d'Asie du Sud-Est ont effectué un décollage économique spectaculaire et se sont redressés après la crise de la fin des années 1990. Les autres continents ont été globalement marqués par une croissance faible et instable.

Le rôle majeur des institutions est alors apparu au milieu des années 1990 et on est ainsi entré dans une quatrième phase des politiques de développement : les réformes de la gouvernance sont désormais considérées comme la priorité des stratégies de développement¹.

1.2 De nouveaux espaces de recherche économique

Les institutions comptent-elles ? lesquelles ? Quelles réformes institutionnelles entreprendre ? Comment les mettre en œuvre ? S'est alors posée la question de la mesure des institutions : quels outils utiliser pour évaluer les caractéristiques institutionnelles d'un pays en vue de les modifier par les réformes ?

Alors que les politiques macro-économiques disposent d'instruments de mesure standardisés, la mesure des institutions en est encore à ses balbutiements. Jusqu'à présent, l'analyse institutionnelle s'est effectuée sans outils d'observation standardisés, sans cadre normalisé pour «appréhender» les institutions. D'où un foisonne-

ment d'indicateurs, fournis par une grande variété d'acteurs (Institutions Financières Internationales ou IFI's, agences de rating, fondations, ONG...).

1.3 La création d'une base de données

Dans le cadre de ces réflexions, le ministère de l'Economie, des Finances et de l'Emploi (MINEFE - France) a entrepris de bâtir une base de données originale sur les caractéristiques institutionnelles d'un ensemble de pays en développement et développés, en vue d'éclairer la réflexion sur les politiques d'aide au développement. Mise en accès libre à la disposition des centres de recherche et des institutions de développement (sur le site <http://www.cepii.fr/>), elle offre également aux chercheurs des outils pour approfondir le lien entre institutions et développement.

La base couvre le champ le plus vaste possible des institutions. Les variables ont été construites sur la base d'indicateurs élaborés notamment à partir d'un questionnaire documenté par les Missions économiques du MINEFE et, pour certains pays, par les agences locales de l'Agence Française de Développement (AFD)².

1.4 Deux éditions de la base de données, 2001 et 2006

Une première enquête a été menée en 2001 sur 51 pays en développement et développés. La seconde, menée en 2006, porte sur un champ géographique élargi à 85 pays et sur un champ thématique recoupant à 80% celui de la première enquête. La prochaine devrait s'effectuer en 2009.

Le champ géographique couvre toutes les zones en développement et développées et représente 90% du PIB et de la population de la planète, soit une large diversité de trajectoires économiques et institutionnelles.

2. Mesurer les institutions

2.1 La difficulté d'aborder les institutions en économie

Il y a un réel embarras des économistes à aborder la question des institutions, et tout particulièrement à en proposer une mesure, et ce, pour plusieurs raisons.

Tout d'abord, cette question concerne des disciplines autres que l'économie : histoire, droit, sciences politiques, sociologie, anthropologie... Ensuite, elle touche au champ politique posant ainsi des problèmes de normativité qui appellent une prudence particulière. Face à la difficulté de quantifier les phénomènes institutionnels, les

économistes cherchent à construire des indicateurs quantitatifs à partir d'appréciations qualitatives comportant une certaine dose de subjectivité. Enfin et surtout, à l'inverse de la macro-économie qui peut s'adosser à l'outillage de la comptabilité nationale, il n'existe pas de cadre assurant la cohérence du champ des institutions. Nous nous situons ici dans le cadre de cette démarche visant à quantifier les phénomènes institutionnels.

La production d'indicateurs capturant les caractéristiques institutionnelles suppose l'adoption d'une définition des institutions et d'une approche globale débouchant sur une grille pertinente structurant le champ institutionnel observé.

(1) Voir notamment : Kaufmann D., A. Kraay et P. Zoido-Lobaton (1999) : «Governance Matters», *World Bank WP n° 2196*.

(2) Un Document de Travail de la DGTPE (N°9 - septembre 2007) offre une présentation très détaillée de la base de données.

2.2 Les réformes institutionnelles sont longues et complexes à mettre en œuvre

Les politiques publiques agissent sur les institutions comme sur les équilibres macro-économiques *via* les réformes. Toutefois, On distingue deux champs de réformes qui procèdent de démarches différentes :

- Les leviers des politiques macro-économiques, qui mobilisent un nombre d'acteurs restreint, sont clairement identifiés (politiques monétaire et budgétaire pour l'essentiel). Sur le plan de la mesure, les effets de la politique macro-économique portent sur des variables quantifiées (déficits, inflation...) et sont donc relativement faciles à évaluer et à interpréter ;
- En revanche, une politique de « changement institutionnel » est beaucoup plus complexe à concevoir, décider et appliquer, car elle modifie en profondeur les équilibres socio-économiques des sociétés. Une telle politique mobilise un nombre important d'acteurs ; elle se confronte à la culture de changement d'une société (poids des traditions) ; elle oblige souvent à agir avec des outils anciens pour en forger de nouveaux (par exemple faire appliquer des dispositifs anti-corruption par une administration corrompue).

Mesurer la qualité d'une institution ou de la mise en œuvre d'une réforme institutionnelle ainsi que ses effets souvent diffus et étalés dans le temps, implique de saisir cette complexité.

2.3 Une définition large des institutions

Nous avons adopté la définition des institutions de la Banque mondiale³ qui reprend celle de Douglas North :

les institutions sont constituées de l'ensemble des règles formelles (Constitution, lois et règlements, système politique, droits de propriété...) et informelles (systèmes de valeurs et croyances, coutumes, représentations, normes sociales...) régissant les comportements des individus et des organisations. Les organisations désignent des entités regroupant des individus qui poursuivent des buts communs (entreprises, syndicats, ONG...). Dans ce contexte, les institutions structurent les incitations qui agissent sur les comportements et offrent un cadre aux échanges économiques⁴.

2.4 Une approche non normative

La diversité des cadres institutionnels dans lesquels se sont opérés les processus d'émergence invite à une approche non normative : il n'existe pas un modèle institutionnel unique optimal qui s'imposerait quels que soient le niveau de développement et l'héritage institutionnel du pays⁵.

Les exemples de décollage dans des cadres institutionnels jugés aujourd'hui non orthodoxes (États-Unis et Allemagne de la fin du XIX^{ème} siècle, France des « Trente glorieuses », Japon d'après guerre, Corée du Sud et Taiwan des années 1960 à 1980, Chine, Vietnam aujourd'hui...) montrent que des configurations institutionnelles très différentes ont pu soutenir des périodes de croissance forte et durable. Pour autant, tous les cadres institutionnels ne se valent pas : l'examen empirique suggère que certaines configurations institutionnelles sont des facteurs de blocage ou au contraire favorisent le décollage économique.

3. Elaboration de la grille structurant le champ institutionnel et méthode de construction de la base de données

C'est sur la base de l'ensemble des développements précédents que nous élaborons une grille d'analyse des *Profils Institutionnels*.

3.1 Structure du champ institutionnel

La structure du champ institutionnel est obtenue en croisant neuf thèmes (décrivant les fonctions essentielles remplies par les institutions du pays) **et quatre secteurs** (espaces dans lesquels se déploient ces fonctions).

3.1.1 Une base de données tournée vers la croissance

La base de données a été orientée dès sa conception vers les problématiques de croissance de long terme et de développement. Les questions posées lors des enquêtes portent en effet sur l'efficacité des dispositifs institutionnels (approche *de facto*), plus que sur leur existence et leur forme juridique précise (*de jure*). Ce point constitue une caractéristique fondamentale de la base de données,

car il est lié à la question du respect des règles, qui se trouve au centre de la relation entre institutions et développement : l'existence de règles ne garantit pas en soi leur application effective. C'est de leur respect que dépend la qualité *de facto* des institutions.

Cette orientation vers la croissance de long terme explique que le champ thématique retenu englobe un espace beaucoup plus large que la simple gouvernance.

3.1.2 Un large champ institutionnel

L'ensemble du champ est couvert par 356 variables élémentaires qui ont fait l'objet des réponses au questionnaire. Agrégées à un premier niveau, ces variables produisent 132 indicateurs, 110 indicateurs d'état des institutions (ou « de stock ») et 22 indicateurs de réformes (ou « de flux »).

(3) Banque Mondiale (1998) : « Beyond the Washington Consensus: Institutions Matter », *World Bank Latin American and Caribbean Studies*, Washington D.C.

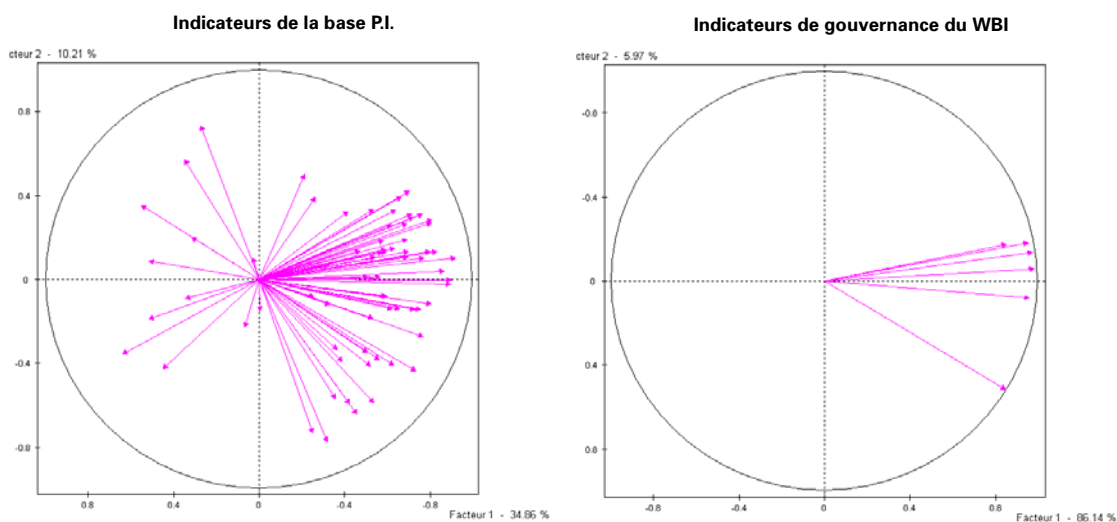
(4) Cf. North D. C. (1990) : « Institutions, Institutional Change and Economic Performance », *Cambridge University Press*, UK.

(5) Cf. Aoki M. (2001) : « Toward A Comparative Institutional Analysis », *MIT Press*.

Tableau 1 : secteurs institutionnels et fonctions institutionnelles

		SECTEURS INSTITUTIONNELS			
FONCTIONS INSTITUTIONNELLES		Environnement institutionnel	Marchés		
		A - Institutions publiques, Société civile	B - Marché des biens et services	C - Marché des capitaux	D - Marché du travail
	1 - Institutions politiques	droits et libertés publiques			liberté, pluralisme syndical
	2 - Sécurité, ordre public	sécurité des personnes et des biens			
	3- Fonctionnement des administrations	transparence, contrôle de la corruption, efficacité de l'administration, indépendance de la justice	création d'entreprise		
	4- Liberté de fonctionnement des marchés		part du secteur privé, privatisations, distorsions de prix introduites par l'État	part du secteur privé, liberté des taux d'intérêt, indépendance de la Banque Centrale	part de l'emploi public, flexibilité du marché du travail formel
	5 - Coordination des acteurs, anticipations (prise en compte du futur)	capacité d'arbitrage autonome de l'État, coordination des institutions publiques, concertation des acteurs, innovations, vision stratégique des autorités	environnement technologique des entreprises	capital-risque	formation professionnelle
	6 - Sécurité des transactions et des contrats	sécurité des droits de propriété et des contrats, justice commerciale, droit de la faillite	information sur la qualité des biens, sur la situation des entreprises, propriété intellectuelle	systèmes de garanties, obligations d'information	respect du droit du travail
	7 - Régulation des marchés et gouvernance d'entreprise		régulation de la concurrence, gouvernance d'entreprise	régulation de la concurrence, règles prudentielles, supervision	dialogue social
	8 - Ouverture sur l'extérieur	circulation des personnes, de l'information	ouverture commerciale	ouverture financière	circulation des travailleurs
9 - Cohésion et mobilité sociales	équilibre social, égalité de traitement, mobilité sociale, solidarités		micro-crédit	segmentation du marché, mobilité sociale	

Graphique 1 : projection des deux ensembles d'indicateurs sur le cercle des corrélations



Sources : «Profils Institutionnels» et World Bank Institute. Logiciel SPAD.

Pour illustrer l'étendue du champ institutionnel couvert par la base de données, nous la comparons avec les six indicateurs de gouvernance du *World Bank Institute* (WBI) au moyen de deux Analyses en composantes principales (ACP).

Sur le graphique 1, l'étendue du champ couvert par la base *Profils Institutionnels* (P.I.) s'évalue au fait que les

flèches (chacune des flèches représente un indicateur) se déploient dans presque toutes les directions, tandis que celles de la base du WBI sont très concentrées autour d'une seule direction. On note en outre que sur les six indicateurs du WBI, cinq sont très fortement corrélés entre eux (l'angle formé entre elles par les flèches est fermé). L'information délivrée par la base P.I. est très

diversifiée. Au total, la base P.I. couvre un champ institutionnel beaucoup plus large que celui de la gouvernance.

3.2 L'organisation du questionnaire et l'ordonnement des notes ne forcent pas la relation entre institutions et performances économiques

Globalement, le sens de la notation traduit la perception commune du lien entre un thème institutionnel et la croissance (par exemple, on suppose que l'ouverture va de pair avec la croissance ; donc, un degré d'ouverture élevé aboutira à une note élevée). Pour autant, l'adoption de cette orientation ne préjuge pas de la nature de la relation entre le système institutionnel dans son ensemble et les performances économiques.

En effet, nous faisons l'hypothèse que ce sont avant tout les combinaisons institutionnelles, plus que les caractéristiques des institutions prises séparément, qui influent sur les performances économiques. Le profil institutionnel d'un pays ne peut donc pas être interprété par agrégation de l'ensemble des indicateurs élémentaires en un seul indicateur synthétique ordonnable en un classement unique. Instruments de représentation des pays sur un mode multidimensionnel, les profils institutionnels dans leur ensemble ne sont pas strictement ordonnables et ne visent pas à classer les pays. Nous avons choisi de donner à la base de données le nom de *Profils Institutionnels* en raison de cette caractéristique essentielle.

3.3 Le système de notation

La notation s'est effectuée soit de 1 à 4 quand la question portait sur l'évaluation d'un phénomène (exemple niveau de la corruption), soit de 0 à 4 quand la question portait sur l'existence d'un dispositif (si non = 0) et sur la qualité de sa mise en oeuvre (si oui, notez de 1=faible qualité d'application à 4=forte qualité d'application).

Afin de réduire la subjectivité des réponses, les questions ont été décomposées en variables élémentaires les plus objectives possible. Par exemple, la question sur la «transparence de l'action publique dans le champ économique» est décomposée en six variables élémentaires, évaluant la qualité et l'accessibilité des informations économiques portant sur le Budget de l'Etat, les fonds extrabudgétaires, les comptes des entreprises et banques publiques, les statistiques économiques et financières et l'attitude par rapport à la publica-

tion du rapport du FMI au titre de l'article IV de ses statuts. L'indicateur de «transparence de l'action publique dans le champ économique» que nous retiendrons finalement sera formé par agrégation des 6 variables élémentaires ci-dessus.

La méthode d'agrégation des variables : l'agrégation porte sur les variables élémentaires pour construire des indicateurs à partir des réponses au questionnaire. Sur les méthodes d'agrégation, il n'existe pas de solution canonique⁶. Dans cette présentation de la base, nous avons opté pour une solution qui augmente la dispersion des indicateurs afin de mieux discriminer les pays. L'opérateur d'agrégation retenu à cette fin, est la somme des variables élémentaires pondérées par chacun de leur écart-type. Ainsi, une variable qui aurait une note égale pour tous les pays aurait un poids nul dans l'indicateur agrégé. Au besoin, d'autres méthodes d'agrégation peuvent être adoptées par les utilisateurs de la base selon les buts poursuivis dans la recherche.

Transparence de la base : la base est en libre accès pour les chercheurs. Toutes les variables élémentaires à partir desquelles elle a été élaborée sont disponibles.

3.4 Comparaison des variables de la base avec les autres indicateurs existants

Les tests comparant les données de la base avec un certain nombre d'indicateurs institutionnels disponibles (les six indicateurs de gouvernance du World Bank Institute⁷, l'indicateur de corruption de Transparency International, l'indicateur de liberté de la presse de Reporters sans Frontières et l'indicateur de liberté politique de Freedom House) ont montré une très forte convergence des données, comme cela avait déjà été le cas lors des tests effectués sur les données de la base *Profils Institutionnels 2001*⁸.

3.5 Variables de stock et variables de flux

L'essentiel des questions porte sur l'état des institutions (les 110 indicateurs de stock) au moment de l'enquête. Ont été ajoutées des questions portant sur la perception des dynamiques institutionnelles au cours des trois dernières années (les 22 indicateurs de flux).

(6) OCDE (2005) : «Handbook on Constructing Composite Indicators: Methodology and User Guide», Paris.

(7) Kaufmann D., A. Kraay et P. Zoido-Lobaton (2002) : «Governance Matters II», *World Bank Working Paper n° 2772*.

(8) Berthelier P., A. Desdoigts et J. Ould Aoudia (2004) : «Profils Institutionnels : Présentation et analyse d'une base de données originale sur les caractéristiques institutionnelles de pays en développement, en transition et développés», *Revue Française d'Économie, vol. XIX*.

3.6 La base permet de créer de nombreux indicateurs par agrégation des variables élémentaires

A partir des 356 variables de la base, on peut construire de nouveaux indicateurs ad hoc. A titre d'illustration, nous présentons deux exemples de construction de nouveaux indicateurs :

indicateur de proximités institutionnelles, construit par Bénassy-Quéré et alii⁹ comme déterminant des investissements directs étrangers bilatéraux, à partir des différences institutionnelles entre pays émetteur et pays récepteur ;

indicateur de capacités non-monétaires, à partir de la notion de «capacités» d'Amartya Sen¹⁰, on construit¹¹ un indicateur de capacités non-monétaires qui agrège les indicateurs de la base relevant de trois champs de libertés : des capacités politiques, des capacités sociales et des capacités face à l'administration.

3.7 Comme pour tous les autres indicateurs, il existe des biais dans la mesure des institutions

Les évaluations des caractéristiques institutionnelles, subjectives par construction, peuvent dépendre de l'évolution du regard des personnes qui remplissent le questionnaire. Deux types de biais peuvent résulter de ce fait :

- d'une part, pour un pays donné, la conjoncture économique, un élan ou un blocage dans les réformes institutionnelles, peuvent introduire un biais dans l'évaluation

4. Une première exploration de la base de données 2006

En cohérence avec nos options, nous utilisons dans cette exploration une approche multicritères en laissant les données *parler d'elles-mêmes*, à l'aide des outils statistiques de l'analyse de données..

4.1 Caractérisation des profils institutionnels

Nous explorons l'ensemble des données de la base de façon à faire apparaître les caractéristiques institutionnelles les plus significatives des pays documentés. L'exploration est réalisée au moyen d'une Analyse en Composantes Principales (ACP) (cf. Graphique 2 page suivante).

Le premier facteur qui discrimine les pays est celui qui distingue les systèmes de régulation politique, économique et sociale d'après les fondements sur lesquels s'établissent les règles en vigueur, selon

de l'état des institutions : par exemple, tel pays qui aurait connu une forte (faible) croissance pourrait se voir attribuer des appréciations surévaluées (sous-évaluées) de ses caractéristiques institutionnelles.

- Pour l'analyse dynamique sur le panel 2001-2006, un biais systémique peut s'introduire. En effet, les priorités dans les politiques de développement évoluent : ainsi, entre ces deux dates, ces priorités sont passées de la libéralisation des marchés à la promotion de la «bonne gouvernance». Elles modifient donc les perceptions des personnes qui remplissent les questionnaires. Ce type de biais tend à déformer dans le même sens les évaluations de tous les pays pour une année donnée. Les comparaisons entre les pays restent donc valides pour cette année, le biais ne devant apparaître que dans la comparaison dynamique entre les deux dates.

Ces réserves, ajoutées à celles inhérentes à toute mesure des institutions, doivent conduire à une grande prudence dans l'exploitation des données de la base, et tout particulièrement des données dynamiques.

Au total, l'ensemble des options adoptées dans notre démarche vise à réduire les biais inhérents à toute mesure des institutions. Comme pour tous les indicateurs institutionnels existants, ceux issus de la base *Profils Institutionnels* ne sont que des proxies permettant de disposer d'évaluations sur l'état de phénomènes institutionnels en fonction d'un objectif posé a priori : ici, la croissance à long terme et le développement.

qu'elles sont davantage soutenues par des liens personnels et informels (pays situés sur la gauche sur l'axe horizontal), **ou davantage par le droit écrit dans les sociétés connaissant un degré élevé de formalisation des règles et procédures** (à droite sur le même axe).

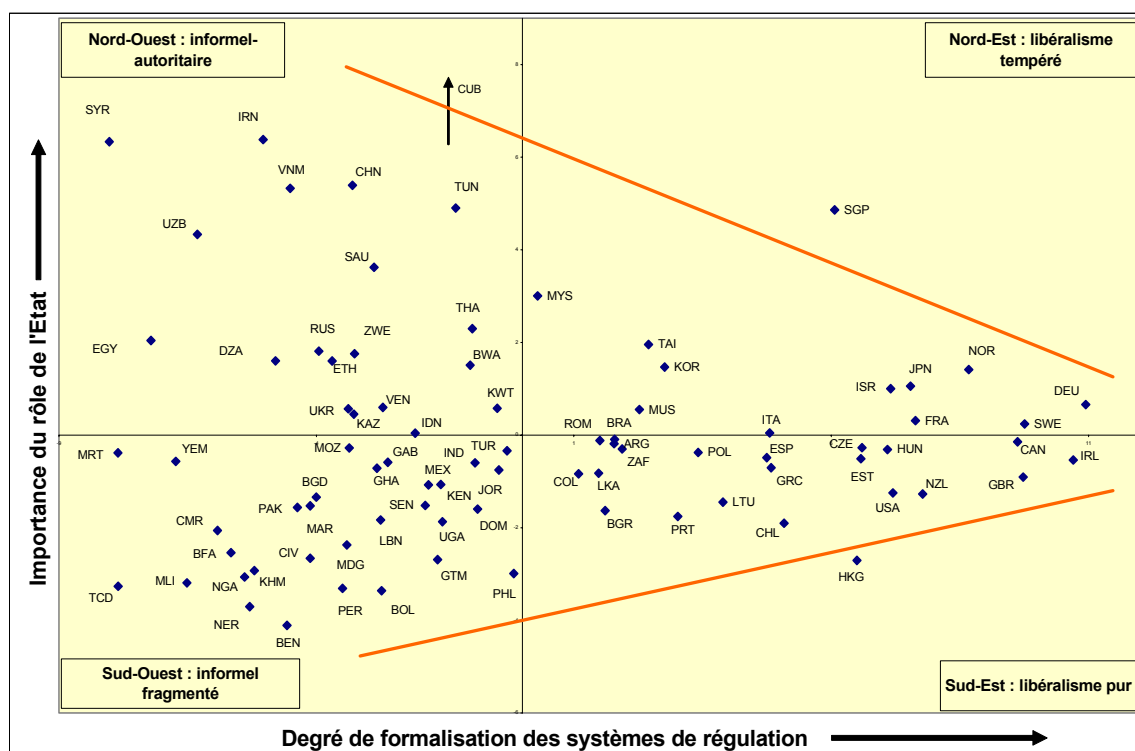
Les sociétés actuellement développées ont également suivi cette longue marche allant de systèmes sociaux construisant la confiance sur la base de relations interpersonnelles à une échelle limitée, vers des systèmes dans lesquels la confiance est davantage systémique et fondée sur des relations de droit impersonnelles. Ainsi, les droits et statuts attachés à la naissance, abolis pendant la Révolution française (Nuit du 4 août 1789), relevaient du lien et non de règles formelles indépendantes des individus.

(9) Bénassy-Quéré A., M. Coupet, et T. Mayer (2005) : «Institutional Determinants of Foreign Investment», *CEPII, Document de travail n° 2005-05*.

(10) Sen A. (2000) : «Repenser l'inégalité», *Seuil, Paris*.

(11) Ould Aoudia J. (2006) : «Croissance et Réformes dans les pays arabes méditerranéens», *Notes et Documents n° 28, Agence Française de Développement, Paris*.

Graphique 2 : projection des pays sur le premier plan factoriel de l'ACP



Source : Profils Institutionnels 2006.

Le second facteur discrimine les pays selon le poids relatif de l'État dans les régulations sociales, économiques et politiques. L'axe vertical oppose vers le haut les indicateurs liés à un État fortement présent, voire autoritaire, à ceux, vers le bas, où les libertés économiques et politiques sont plus étendues, où l'État est peu actif, voire défaillant.

De cette représentation des pays découlent deux remarques générales :

- sur l'axe horizontal, on constate la forte corrélation entre degré de formalisation des règles et niveau de développement : à la droite du graphique, on retrouve tous les pays développés et, à gauche, les pays en développement.
- le nuage capté sur ce premier plan est large vers la gauche où prévalent les règles informelles et étroit vers la droite où les règles sont formalisées sur une base dépersonnalisée. Ceci suggère, à mesure que le niveau de richesse augmente, une stabilisation relative des profils institutionnels autour de systèmes de règles formalisées et respectées, propres aux pays développés. En revanche, on constate l'extrême diversité des systèmes institutionnels dans les pays en développement (à gauche du graphique). L'analyse de cette diversité institutionnelle devrait permettre d'approfondir la compréhension des phénomènes favorisant (ou

bloquant) le développement.

La projection des pays sur les deux premiers axes décrit une répartition des pays en quatre familles de systèmes institutionnels, identifiées dans les quadrants du graphe, les noms donnés aux quatre familles schématisent des traits institutionnels extrêmes, pour faciliter la lecture du graphe :

- Nord-Ouest : **les systèmes «informels-autoritaires»** allient prédominance des relations informelles et poids élevé de l'État dans la société ;
- Sud-Ouest : **les «informels-fragmentés»** combinent une faible formalisation des règles et de plus larges espaces de libertés, qui peuvent relever de défaillances de l'État ;
- Sud-Est : **les «libéraux purs»** combinent un haut degré de libertés et de formalisation des règles ;
- Nord-Est : **les systèmes «libéraux tempérés»** allient un haut degré de formalisation des règles et des dispositifs publics de protection des citoyens.

Au demeurant, la relative stabilisation institutionnelle observée sur le graphique atténue les différences entre les systèmes institutionnels de «libéralisme tempéré» et de «libéralisme pur».

4.2 Quelles sont les tendances des réformes en cours ?

A côté des variables décrivant l'état des institutions (indicateurs de stock), qui constituent la grande majorité des indicateurs de la base, cette dernière comprend des indicateurs de flux rassemblant des données mesurant l'évolution d'un phénomène (par ex. la corruption) ou d'une réforme sur les trois dernières années (2004-2006).

Les pays se répartissent en trois groupes : ceux qui ont connu d'importantes réformes, ceux qui, au contraire, ont manifesté une grande résistance au mouvement et ceux, constituant la grande majorité des pays, qui ont connu des évolutions moyennes, relativement faibles.

En termes d'orientation des réformes, la base de données reflète le mouvement progressif des réformes qui sont passées, des années 1980 et 1990 aux années 2000, du terrain de la libéralisation des marchés à celui de l'amélioration de la gouvernance.

4.3 L'évolution de l'outil

Avec ses deux versions 2001 et 2006, la base de données *Profils Institutionnels* vise à prendre place parmi les principales sources d'indicateurs institutionnels disponibles et participer au débat sur la mesure des institutions.

Cette base de données est orientée vers l'exploration des liens entre institutions et développement économique. Grâce à la transparence de ses méthodes d'élaboration, la mise à disposition gratuite des données sources, la réduction d'un grand nombre de biais et l'étendue du champ institutionnel couvert, elle représente un outil original pour la communauté de la recherche et, de manière plus générale, pour tous les producteurs et utilisateurs d'indicateurs institutionnels. Les concepteurs de cette base sont ouverts aux commentaires critiques d'ici la prochaine édition prévue en 2009.

Nicolas MEISEL, Jacques OULD AOUDIA

Éditeur :

Ministère de l'Économie,
des Finances et de l'Emploi

Direction générale du Trésor
et de la Politique économique

139, rue de Bercy
75575 Paris CEDEX 12

Directeur de la Publication :

Philippe Bouyoux

Rédacteur en chef :

Philippe Gudin de Vallerin

(01 44 87 18 51)

tresor-eco@dgtpe.fr

Mise en page :

Maryse Dos Santos

ISSN 1777-8050

Derniers numéros parus

Novembre 2007

n°23 . Le taux réduit d'impôt sur les sociétés pour les PME
Sébastien RASPILLER

Octobre 2007

n°22 . Valorisation des actions et des marchés boursiers par la méthode des multiples
Fabrice Montagné

n°21 . La situation économique mondiale à l'automne 2007
Aurélien Fortin, Fabrice Montagné, William Roos

n°20 . Faut-il s'inquiéter des déséquilibres de balances courantes en union monétaire
Thibault Guyon

Septembre 2007

n°19 . Les instruments économiques au service des politiques environnementales
Christophe Wendling

n°18 . La coordination internationale des politiques macroéconomiques
Benjamin Carton, Fabrice Montagné

Juillet 2007

n°17 . La France s'est-elle adaptée aux tendances récentes du commerce mondial ?
Nicole Madariaga

n°16 . Les variables financières permettent-elles de mieux connaître l'état de l'économie en temps réel ?
Othman Bouabdallah, Stélios Tselika